

GIRARDIN INDUSTRIEL

Départements et communautés d'Outre-mer : des territoires à soutenir

► Le dispositif du Girardin industriel soutenu par une aide fiscale présente une réelle utilité pour accompagner l'investissement productif de territoires en difficultés

► C'est pourquoi il est regrettable qu'il soit entre les mains d'opérateurs privés, sans aucun contrôle des pouvoirs publics sur leur capacité à exercer leur métier

A lors que le PIB par habitant en France métropolitaine atteint 42.000 euros, il n'est que de 24.000 euros en Nouvelle-Calédonie et représente pourtant le plus fort PIB par habitant des départements et des communautés d'Outre-mer (DOM-COM). Ainsi, la plupart des indicateurs socioéconomiques témoignent de la difficile situation économique de ces territoires éloignés de la métropole. Le taux de couverture des importations par les exportations (balance commerciale) n'est, par exemple, que de 10 % en moyenne dans les trois départements les plus peuplés que sont la Réunion, la Martinique et la Guadeloupe.

Comme on peut s'en douter, ces territoires sont en fait très fortement dépendants de l'aide publique et totalisent 13,4 milliards d'euros de dépenses publiques. Un chiffre à mettre en perspective avec le coût de l'aide fiscale en Girardin industriel, souvent pointée du doigt, qui n'atteint pourtant que 0,73 milliard d'euros.

des transporteurs locaux, et un autre encore pour les engins de construction et de travaux publics. Le solde de 10 % étant utilisé pour le financement des matériels agricoles.

Les programmes importants de plus de 250.000 euros, qui font l'objet d'un agrément des services fiscaux locaux ou de Bercy, se répartissent quant à eux en quatre segments d'égale importance : l'industrie minière et de transformation, les équipements touristiques et hôteliers, le transport maritime et aérien et, enfin, les installations d'énergie renouvelable, fermes éoliennes et photovoltaïques.

... critiqué... Comme on le voit, l'aide fiscale de type Girardin industriel bénéficie directement aux entreprises industrielles et artisanales, alors que les dépenses budgétaires de 13,4 milliards sont utilisées quasi exclusivement (à 80 %) pour rémunérer les emplois publics sans impact sur l'économie réelle des DOM-COM.

bre de fonctionnaires dans tous les pays de la zone euro, et même ailleurs en Europe et dans le monde.

... à tort sur le plan microéconomique... Ce qu'il y a de remarquable dans un projet d'investissement en Girardin industriel, c'est que seule la viabilité économique du projet justifie les possibilités de son financement et non l'inverse ; c'est tout le contraire de la chasse aux subventions. Les équilibres microéconomiques sont respectés : l'entreprise exploitante apporte sa quote-part de financement (en général 10 à 15 %), l'investisseur métropolitain 30 à 40 % du montant de l'investissement et le banquier une quotité d'emprunt réduite de l'ordre de 50 %.

Dans ce mécanisme, la viabilité de l'investissement s'exerce sous le contrôle du banquier qui accorde son prêt en fonction des possibilités de remboursement de l'exploitant, mais aussi de l'investisseur en défiscalisation qui se positionne en fonction de son risque fiscal. En effet, dans le dispositif



TRIBUNE RÉALISÉE
PAR DANIEL PETTIT,
président, Inter Invest

teurs privés sans aucun contrôle des pouvoirs publics sur leur capacité à exercer leur métier. L'exemple cité par la Cour des comptes à Wallis et Futuna concerne des investissements illégaux montés par des opérateurs peu scrupuleux.

Même si l'Etat y trouve son compte, *in fine*, par le jeu des redressements fiscaux assortis de pénalités que subissent les malheureux investisseurs abusés, la morale économique et civique ne s'y retrouve pas. Comment, en effet, comprendre que le conseiller en gestion de patrimoine doit justifier d'une assurance en responsabilité civile conséquente et d'une caution bancaire, ou que l'agent immobilier qui reçoit des fonds du public soit soumis à une autorisation de la préfecture chaque année renouvelée, alors que les monteurs d'opérations en Girardin industriel ne sont soumis à aucun contrôle ?

Réglementer la profession. Il y a urgence à réglementer la profession de monteurs en opération de financement, sachant que les dispositifs existent : intermédiaires en opération d'assurances (Orias) ou de banque (IOB). La commission parlementaire qui avait présidé aux travaux de la Lodeom l'avait d'ailleurs souhaité, ainsi que les principaux opérateurs historiques. Bizarrement, l'administration s'y refuse encore.

Sous cette réserve, le Girardin industriel et immobilier en logement social verra son attractivité renforcée auprès des investisseurs et, par suite, le coût de sa distribution diminuera en proportion. C'est la confiance des investisseurs dans le dispositif d'aide à l'investissement outre-mer, la concurrence entre les différents opérateurs et l'émergence de nouveaux réseaux de collecte qui feront progressivement augmenter le montant de l'aide fiscale rétrocedée aux acteurs de la vie économique des DOM et des COM, à la satisfaction de tous. ■

Comment comprendre que le conseiller en gestion de patrimoine doit justifier d'une assurance en responsabilité civile conséquente et d'une caution bancaire, ou que l'agent immobilier qui reçoit des fonds du public soit soumis à une autorisation de la préfecture chaque année renouvelée, alors que les monteurs d'opérations en Girardin industriel ne sont soumis à aucun contrôle ?

Soutenir l'économie locale. Face aux polémiques que provoquent parfois les niches fiscales, il est bon de rappeler que le dispositif Girardin industriel a pour but de soutenir l'économie dans les DOM et les COM en y encourageant l'investissement productif. Depuis 1952 avec les premières lois de défiscalisation, la volonté des pouvoirs publics a toujours été d'accompagner le développement économique des DOM-COM en facilitant le financement des matériels destinés à l'industrie ou à l'artisanat dans tous les secteurs qui jouent un rôle moteur dans l'économie et, depuis la loi pour le Développement économique de l'Outre-mer (Lodeom) du mois de mai 2009, pour le logement social.

L'apport du Girardin industriel... Une étude indépendante (1) montre que les fonds collectés pour le Girardin industriel auprès des investisseurs métropolitains sont utilisés à 90 % pour financer trois segments d'activité : un premier tiers pour les véhicules utilitaires des artisans, un autre tiers pour les camions et les bus

Certaines critiques ont été relayées récemment par la Cour des comptes qui, dans son rapport public annuel, épingle « le coût disproportionné de certaines niches fiscales en Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna » et en profite pour mettre en cause le dispositif d'aides fiscales à l'investissement outre-mer, dits Girardin industriel et Girardin immobilier. La Cour conclut que « le dispositif Girardin tel qu'il a été appliqué à Wallis et Futuna pour des investissements industriels peut s'avérer extrêmement coûteux pour l'Etat. La même aide pour les investissements en cause, consentie sous forme de subventions, aurait été nettement moins onéreuse ».

Dans leur réponse commune, le ministre de l'Intérieur et le ministre chargé de l'Outre-mer mettent en avant l'impossibilité pour l'Etat « d'instruire autant de demandes de dossiers de subvention qu'il y a de demandes d'aide fiscale à l'investissement », sauf à « renforcer très fortement les moyens humains dans les départements et collectivités d'Outre-mer », ce qui est bien sûr inenvisageable dans le contexte actuel de réduction des dépenses publiques, et particulièrement de la limitation du nom-

Girardin, toute interruption de l'exploitation des matériels pendant les cinq premières années est susceptible de remettre en cause l'avantage fiscal dont il a bénéficié.

... et macroéconomique. Sur le plan macroéconomique, comme on peut le constater aujourd'hui avec le ralentissement de l'activité économique dans les territoires ultramarins, la rentabilité du projet de financement des matériels constitue un frein naturel et une limite objective aux dépenses engagées par l'Etat. Cela ne saurait être fait par aucun système de subvention qui, par nature, fonctionne en boucle ouverte indépendamment de la rentabilité des investissements concernés.

Attention aux opérateurs peu scrupuleux. Il subsiste toutefois une ombre au tableau du dispositif Girardin, finalement assez méconnue, pour laquelle les pouvoirs publics ont les moyens d'une correction aisée sous réserve de l'expression d'une volonté politique. Il est en effet tout à fait regrettable que le montage et la distribution de l'aide fiscale dans les DOM-COM soit faite par des opéra-

(1) Publiée sur le site www.inter-invest.fr.